



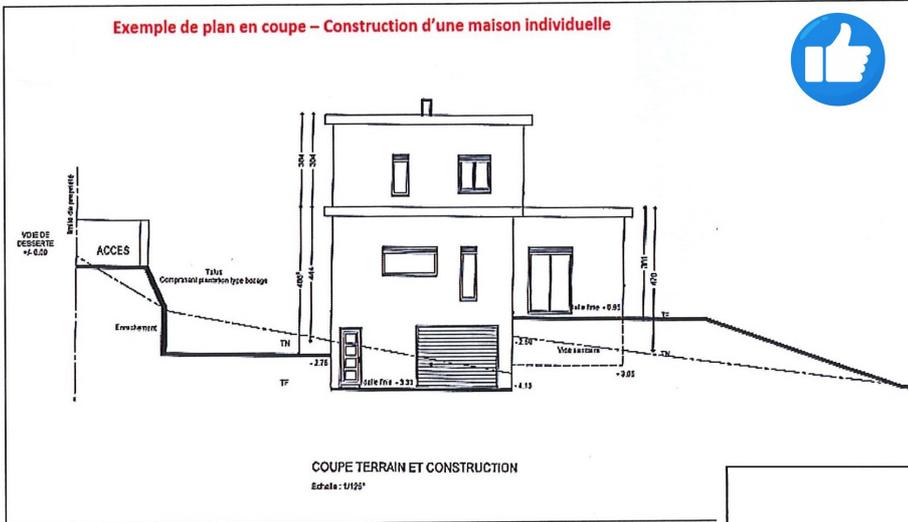
REALISER UN PLAN DE COUPE

Pourquoi devez vous fournir un plan de coupe ?

Le plan de coupe permet de comprendre l'implantation et les incidences de votre projet par rapport au profil du terrain sur lequel vous souhaitez le réaliser.

Comment réaliser un plan de coupe ?

La présentation du plan de coupe n'est pas règlementée à partir du moment où les informations nécessaires y sont indiquées.



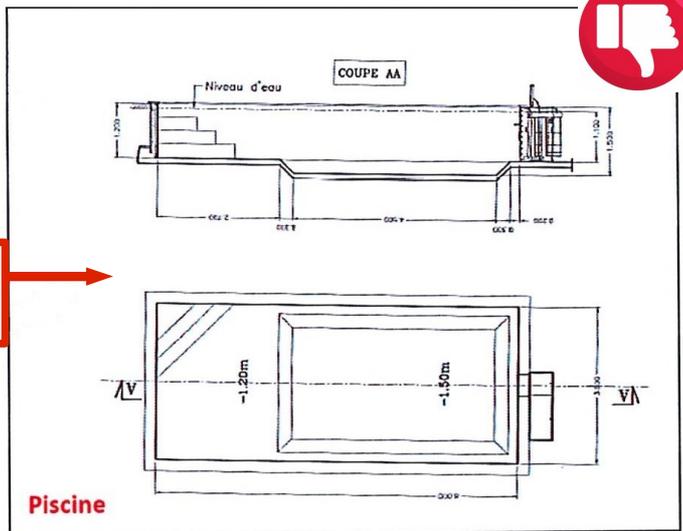
! Le plan de coupe est une pièce **obligatoire** pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain comme les piscines.

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan de coupe ?

- La construction souhaitée
- La courbe de niveau du terrain avant travaux (terrain naturel)
- La courbe de niveau du terrain après travaux (terrain fini)
- La hauteur et la profondeur de la construction
- L'échelle

Plan de coupe à proscrire

- Pas d'échelle
- Pas de courbe de niveau de terrain



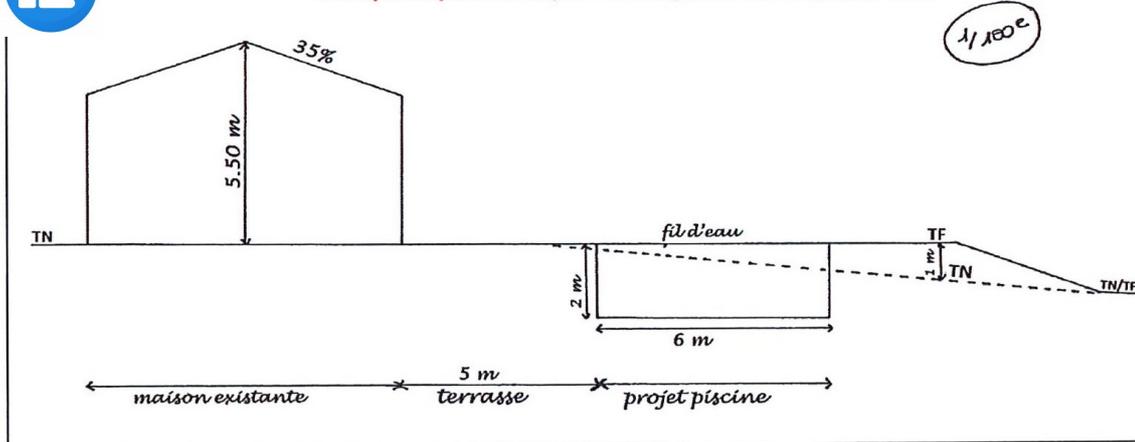
RISQUE D'INONDATION

Si votre terrain est en zone inondable, pensez à indiquer les cotes altimétriques NGF

Ne pas oublier !!!
La cotation du plan de coupe est indispensable



Exemple de plan en coupe – Piscine (réalisé sur un papier libre)



Astuce

- La coupe choisie doit être la plus pertinente en fonction du projet et du profil du terrain
- Plusieurs plans de coupe peuvent être fournis si besoin